



Strasbourg, 9 décembre 2005

Greco (2005) 22F

26^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 5-9 décembre 2005)

DECISIONS

Lors de sa 26^{ème} Réunion Plénière (Strasbourg, 5-9 décembre 2005), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour (Greco (2005) OJ26) ;

Informations par le Président

2. prend note des informations fournies par le Président, telles qu'elles figurent dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2005) 23F) ;

Informations par le Secrétaire Exécutif

3. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif telles qu'elles figurent dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2005) 23F) ;

Deuxième Cycle d'Evaluation

4. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur la Grèce (Greco Eval II Rep (2005) 6F) ;
5. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur la Croatie (Greco Eval II Rep (2005) 4F) ;
6. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur l'Irlande (Greco Eval II Rep (2005) 9F) ;
7. note avec satisfaction que les autorités de Grèce et de la Croatie autorisent la publication des rapports mentionnés aux décisions 4 et 5 ci-dessus ;
8. invite les autorités de l'Irlande à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 6 ci-dessus ;

Procédure de Conformité du Premier Cycle

9. adopte la Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Moldova (Greco RC-I (2005) 4F) ;
10. invite les autorités de la Moldova à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 9 ci-dessus ;
11. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur Chypre (Greco RC-I (2003) 13F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;
12. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur l'Islande (Greco RC-I (2003) 9F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;
13. adopte un Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Slovénie (Greco RC-I (2003) 1F Addendum) et invite la délégation de la Slovénie à soumettre au Secrétaire Exécutif, avant le 1^{er} mars 2006, les informations complémentaires demandées dans la Conclusion de l'Addendum ;
14. note avec satisfaction que les autorités de l'Islande autorisent la publication de l'Addendum mentionné à la décision 12 ci-dessus ;

15. invite les autorités de Chypre et de la Slovénie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des Addenda mentionnés aux décisions 11 et 13 ci-dessus ;

Procédure de Conformité du Deuxième Cycle

16. approuve la liste des rapporteurs pour les Rapports de Conformité du Deuxième Cycle (GRECO Eval II (2005) 7F) ;
17. convient, pour des raisons budgétaires, que seuls les représentants qui participeraient à la réunion plénière concernée seraient nommés rapporteurs ; néanmoins, s'il s'avère nécessaire de nommer un évaluateur (ou un deuxième membre d'une délégation) en tant que rapporteur, les frais de participation seraient pris en charge par ses autorités ;

Troisième Cycle d'Évaluation

18. adopte la composition suivante des deux groupes de travail chargés de la préparation du Troisième Cycle d'Évaluation :

Groupe de travail I (WP-ETS 173) sur les incriminations prévues par la Convention pénale sur la corruption :

Belgique (Isabelle VAN HEERS, Vice-Présidente du GRECO)
Allemagne (Matthias KORTE, Chef de la délégation)
Grèce (Dimitrios GUIZIS, Membre de la délégation)
Irlande (Nicola MURPHY, Chef de la délégation ou M. Barry O'CONNOR, membre de la délégation)
Lituanie (Aušra BERNOTIENE, Chef de la délégation)

Groupe de travail II (WP-PF) sur la transparence du financement des partis:

Azerbaïdjan (Inam KARIMOV, Chef de la délégation)
France (Stéphane GAUVIN)
Pologne (Jan MAJCHROWSKI)
Slovénie (Drago KOS, Président du GRECO)
Suède (Kristina SVAHN-STARRSJÖ)
Royaume-Uni (Patricia PEÑA)
Etats-Unis (Mark RICHARD, Chef de la délégation)
Expert scientifique (Ingrid VAN BIEZEN) ;

Programme d'Activités pour 2006

19. adopte son Programme d'Activités pour 2006 tel qu'il figure au document Greco (2005) 20F Final ;

Prolongement du Deuxième Cycle d'Évaluation

20. convient de prolonger le Deuxième Cycle d'Évaluation jusqu'au 31 décembre 2006 et de lancer le Troisième Cycle d'Évaluation le 1^{er} janvier 2007 ;

21. prend note qu'en application de l'Article 5, paragraphe 3 et de l'Article 9, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du GRECO, les mandats du Président et du Vice-Président ainsi que ceux des autres membres du Bureau sont prorogés jusqu'à la fin du Deuxième Cycle d'Evaluation ;

Rapport Annuel d'Activités 2005

22. décide d'inclure dans son Sixième Rapport Annuel d'Activités (2005) un chapitre de fond sur « L'éthique dans l'administration : questions clés et conclusions à tirer des évaluations du GRECO » ;

Budget 2006

23. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif sur l'adoption du Budget du GRECO pour 2006 par le Comité Statutaire, le 30 novembre 2005, telles qu'elles figurent dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2005) 23F) ;

Dates des Prochaines Réunions

24. note que le Bureau tiendra sa 33^{ème} réunion à Strasbourg les 6 et 7 février 2006 ;
25. note que les Groupes de travail WP-ETS 173 et WP-PF tiendront leurs premières réunions à Strasbourg les 21 et 22 mars 2006 ;
26. décide de tenir sa 27^{ème} Réunion plénière à Strasbourg du 6 au 10 mars 2006.